



Commission scolaire  
**DES PHARES**



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Pour diffusion immédiate**

#### ***Sensibilisation à la sécurité routière en zone scolaire à l'école Paul-Hubert : une septième édition***

**Rimouski, le 8 octobre 2014** – Pour une septième année, l'école Paul-Hubert renouvelle son activité de sensibilisation à la prudence en zone scolaire. Elle se tient le 14 octobre prochain entre 7 h 30 et 9 heures. Le ralliement des participants a toutefois lieu dès 7 h 15, devant la porte d'entrée principale de l'école, sur le boulevard Arthur-Buies. Par la suite, les groupes se disperseront vers les avenues Sirois et Rouleau.

Cette activité vise, d'une part, à rappeler aux automobilistes que, aux abords de l'école, la vitesse permise est de 30 km/h et que la priorité doit être accordée aux piétons. D'autre part, les piétons seront sensibilisés à l'importance d'emprunter les traverses prévues, de manière à assurer leur sécurité et celles des automobilistes.

« Même après 7 ans, nous considérons cette activité comme des plus pertinentes. Nous espérons que cette sensibilisation, notamment auprès des conducteurs d'automobiles, contribue à la sécurité dans toutes les zones scolaires », a mentionné M. Nicolas Cantin, enseignant responsable de l'activité.

Comme à chaque année, les organisateurs de l'activité peuvent compter sur la collaboration des policiers de la Sûreté du Québec, des élèves, des membres du personnel et des membres de la direction de l'école Paul-Hubert, des représentants de la direction générale et des commissaires de la Commission scolaire des Phares, des conseillers municipaux, de même que sur la participation d'étudiants en Techniques policières.

-30-

Source : Nicolas Cantin, enseignant  
École Paul-Hubert  
418 725-3427

## **À propos de la Commission scolaire des Phares**

La Commission scolaire des Phares couvre le territoire des municipalités régionales de comtés de La Mitis et de Rimouski-Neigette. Elle offre des services à près de 10 000 élèves, jeunes et adultes. La Commission scolaire des Phares joue un rôle de premier plan en matière d'éducation. Elle intervient au préscolaire, au primaire et au secondaire, en formation professionnelle, en formation des adultes et offre également un service d'aide aux entreprises en plein essor. Par la mise en œuvre quotidienne de sa mission, la Commission scolaire des Phares favorise l'accès au savoir et à la culture, contribue au rehaussement du niveau scientifique, culturel, spirituel et professionnel et assure la promotion de l'éducation. Le rôle de la Commission scolaire des Phares dans le développement régional en fait un rouage essentiel de la région bas-laurentienne.